

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1000

présenté par

Mme Dalloz, M. Le Fur, M. Quentin, Mme Poletti, M. Thiériot, M. Sermier, Mme Bonnivard,
M. Hetzel, M. Straumann, M. Vatin, M. Boucard, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, Mme Anthoine,
M. Aubert, M. Gosselin et M. Perrut

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.